

RAPPORT BUDGETAIRE 2022

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

La Commune d'Aubervilliers, qui exploite le Centre municipal de santé (CMS) en application de l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

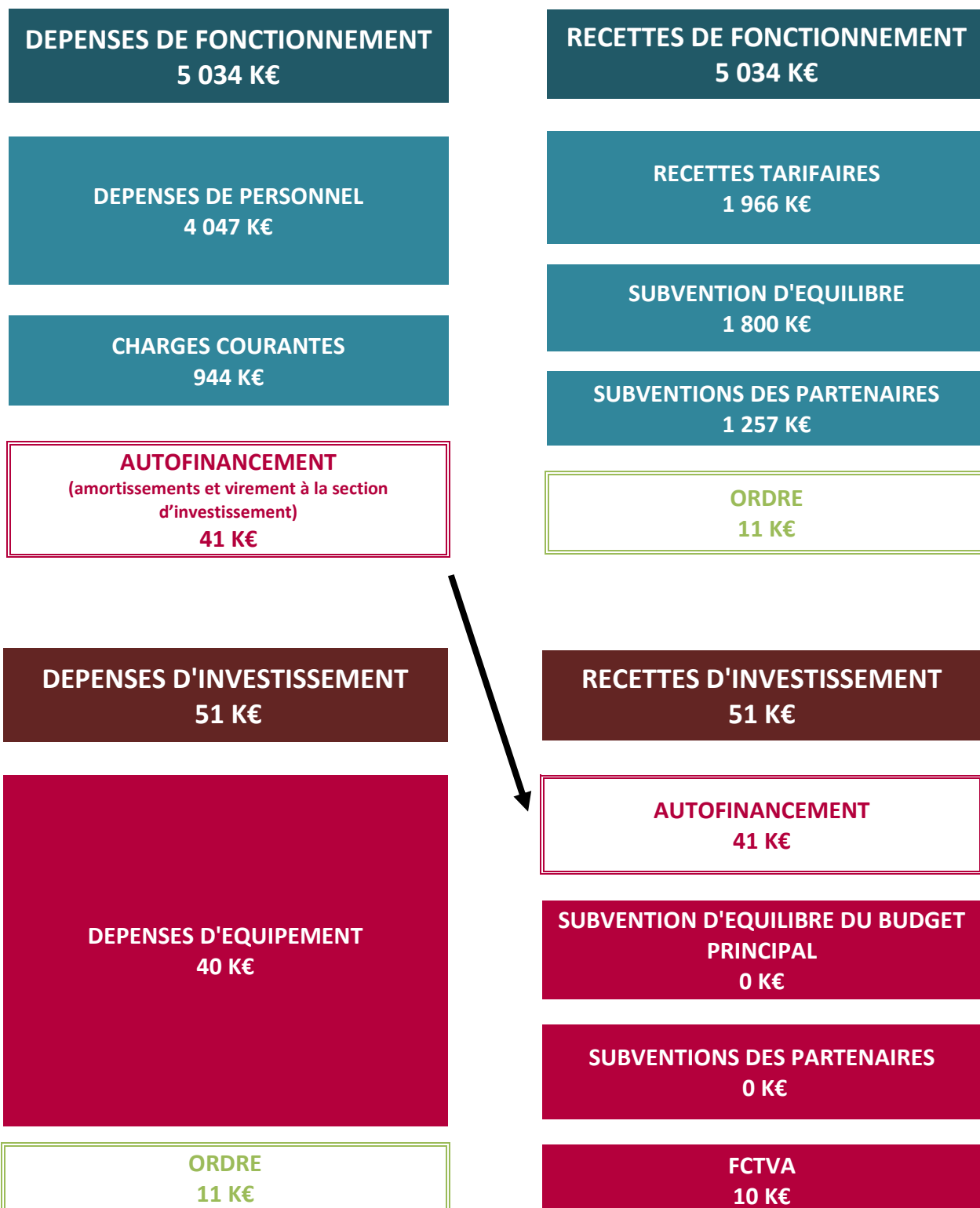
Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par le budget principal de la Commune au CMS.

Pour mémoire, ce budget annexe est équilibré, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, par une subvention d'équilibre du budget principal.

Au BP 2022, concernant la section de fonctionnement, les recettes (hors subvention d'équilibre) atteignent 3,2 M€ et les dépenses 5,03 M€. Afin d'équilibrer ce budget, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 1,8 M€.

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles atteignent 39,9 k€ pour des recettes réelles d'investissement à 10 k€, le reste des dépenses étant couvert par la dotation aux amortissements (41k€).

**EQUILIBRE DU BP 2022 DU BUDGET ANNEXE
DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Centre de santé municipal et l'annexe de la Fabrique de santé permettent un accueil et un suivi efficaces des patients albertivillariens-nes. Ce service public de proximité joue un rôle important dans la gestion de la crise du COVID 19, d'autant plus important que le département est sous doté en équipements médicaux structurants, notamment en hôpitaux, mais aussi en généralistes et en spécialistes.

Dans ce contexte, le BP 2022 réaffirme l'engagement de la Ville en faveur de ces deux équipements. Ce budget montre une gestion affinée et travaillée du fonctionnement du CMS. En effet, **les charges de gestion courante du CMS sont en baisses de -11,4% par rapport au BP 2021.** La subvention d'équilibre se maintient à 1.8 M€, soit le même montant prévu au cours de l'exercice 2021.

1-Une baisse des dépenses de gestion courante (-11.4%) qui témoigne d'une bonne gestion

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2021	BP 2022	Evolution BP21/BP22
011- CHARGES DE GESTION COURANTE	1 190 453 €	944 299 €	-20,7%
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 440 638 €	4 047 322 €	-8,9%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	0,0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 631 091 €	4 991 621 €	-11,4%
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	1 000 €	0,0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 631 091 €	4 992 621 €	-11,3%

Les charges de gestion courante (011) se décomposent en 2 postes principaux :

- **Les charges générales directes pour 409.7 k€.** Ce poste de dépense est en forte baisse par rapport au BP 2021 (-21%), du fait notamment :
 - o **De l'absence d'un orthodontiste** par rapport à 2021, **et de la difficulté de développement de l'activité dentaire** (absence d'achat de fournitures dentaires) ;
 - o de la **mise en place de téléconsultations** en 2021 dans un contexte de crise sanitaire liée au virus du COVID 19 et qui ne présente plus le même coût en 2022.
- **Les charges générales indirectes pour 543 K€** qui correspondent à la refacturation des moyens matériels mis à disposition du CMS par la Ville (locaux, fluides, informatique...) sont en baisse par rapport au BP 2021.

Les charges de personnel sont en baisse de - 8.9% par rapport au BP 2021 **à 4 047 322€** du fait d'un rééquilibrage des dépenses entre médecins généralistes et médecins spécialistes que le CMS a de plus en plus de mal à recruter.

2-Les recettes (hors subvention d'équilibre) sont en baisse

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) diminuent (-11,5%) par rapport au BP 2021. L'activité orthodontiste ne pouvant être assurée pour l'année 2022 et le recrutement de spécialistes étant toujours extrêmement difficile, les recettes tarifaires ont pris en compte cette réalité.

En fonction de l'activité constatée dans la première partie de l'année, ces prévisions seront ajustées au budget supplémentaire.

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2021	BP 2022	Evolution BP21/BP22
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 582 017,49 €	1 966 000,00 €	-23,9%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS	1 302 525,00 €	1 256 502,00 €	-3,5%
75 -PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR BUDGET PRINCIPAL	1 789 030,00 €	1 800 000,00 €	0,6%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 673 572,49 €	5 022 502,00 €	-11,5%

Les recettes de fonctionnement du CMS se décomposent en 2 postes :

- **Les recettes liées aux consultations médicales et activités annexes sont en baisse (-23,9%) par rapport au BP 2021, à hauteur de 1,97 M€.**
- **Les recettes liées aux subventions des partenaires du CMS sont elles aussi en baisse, mais de manière beaucoup moins importante que les recettes tarifaires (-3,5%).**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 39,9 K€.

Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 14,9 K€ pour du matériel médical ;
- 6 K€ pour des lits d'examen ;
- 19 K€ pour du matériel et du mobilier administratif

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 K€ au titre du fonds de compensation de la TVA, lequel correspond au remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021.

EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget 2022 du CMS est équilibré par **une subvention du budget principal de la Ville de 1,8 M € en section de fonctionnement**. Cette subvention couvre intégralement le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe. **Cette subvention d'équilibre est identique à celle prévue au BT 2021.**

Compte tenu des sommes inscrites au budget, il n'est pas nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équipement depuis le budget principal de la Ville vers la section d'investissement du CMS. L'effort d'investissement est financé par les recettes réelles d'investissement (10 K€) et la dotation aux amortissements (41 K€). Un ajustement pourra être fait lors du BS si le besoin se présente.